

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 03 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le trois avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : 27 mars 2018

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 12
Votants : 13*

Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : M. VOLLE – Mme CROZIER – M. TESTON - Mme BEUGNET – M. HILAIRE – M. GAUTHIER — M. CORNET – Mme LEBRAT - M. JOLLIVET - Mme PIQUEMAL, M. EUVRARD, M. BOUNIARD

Excusés : Mme GRENIER a donné procuration à Max JOLLIVET.

Absents : Mme RAMUS - M RIFFARD.

Mme Monique BEUGNET a été élue secrétaire.

Objet : Fiscalité : Vote des taux d'imposition 2018.

Parallèlement au vote du budget primitif 2018 du budget principal,

Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taxes directes locales

Il propose au Conseil Municipal de conserver les taux de 2017, soit :

NATURE	TAUX 2017	PROPOSITION 2018
Taxe Habitation	13.17 %	13.17 %
Taxe Foncière Bâti	19.65 %	19.65 %
Taxe Foncière Non Bâti	85.79 %	85.79 %

.../...

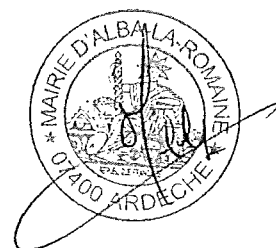
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :


- FIXE les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 comme suite :

- * Taxe d'habitation : 13.17 %
- * Taxe Foncière bâti : 19.65 %
- * Taxe Foncière Non bâti : 85.79 %

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 03 avril 2018.

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 04 avril 2018.
LE MAIRE,
André VOLLE.



 REÇU A
LA PREFECTURE LE
06 AVR. 2018